



Cadre réservé à VSE

Certificat médical :

1° trimestre :

2° trimestre :

3° trimestre :

Licence :

Inscription

Saison sportive 2009 – 2010

Photo

Le licencié

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail* :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Catégorie (voir tableau page 4) :

Profession (des parents pour les mineurs) :

Blasons déjà obtenus :

* Votre e-mail nous permet de vous informer des compétitions à venir et de l'actualité du club.

Responsable légal (pour les mineurs)

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-Mail :

Pour les escrimeurs qui se réinscrivent

Veillez nous transmettre votre licence (carte à puce) afin de la valider le plus rapidement possible ! Sinon il vous sera impossible de participer aux compétitions !

Par cette inscription, Villemomble Sports Escrime vous licencie à la Fédération Française d'Escrime pour la saison sportive en cours à dater du jour de votre cotisation (dossier d'inscription complet) et de la **remise du certificat médical**.

En signant ce document, je m'engage à respecter et/ou à faire respecter par mon enfant, les règlements régissant l'association de Villemomble Sports Escrime, de la Fédération Française d'Escrime et d'handisport ainsi que **l'éthique** de notre sport. Je comprends qu'il est souhaitable que moi même/mon enfant, participe aux compétitions et tous les événements organisés par ma section.

Date :

/

/

.

Signature du licencié ou du responsable légal :



PIECES A FOURNIR

- La demande d'inscription remplie
- La demande d'achat de matériel obligatoire remplie
- La demande de location de matériel remplie

- L'autorisation de droit à l'image remplie

- Un certificat médical de non contre indication tamponné par votre Médecin avec simple surclassement autorisé.
(Le certificat médical ne doit pas être daté avant le 1^{er} septembre 2009)

- 3 enveloppes **timbrées** à votre adresse
- 1 photographie d'identité agrafée au présent dossier

- Un chèque pour la licence et les frais pédagogiques (frais pédagogiques payable en trois fois)
- Un chèque pour l'achat de matériel obligatoire (*si le licencié ne possède pas le matériel*)
- Un ou trois chèques pour la location de matériel (*si le licencié ne possède pas le matériel*)

- Les bons éventuels de réduction pour la location de matériel

- Pour les réinscriptions, votre licence électronique. Toute perte de cette dernière nécessitera une demande de duplicata auprès de la fédération et vous coutera 5 €.

En cas d'absence de l'un de ces documents, la personne désignée par cette fiche n'est pas inscrite au club, ne bénéficie pas de la licence fédérale et n'est donc pas assurée et par conséquent ne peut participer au cours.



TARIFS ANNUELS

Catégories	Année de naissance	Frais pédagogiques	Licence	Total	Frais pédagogiques 3X
Babys	2004 (5 ans)	105 €	20 €	125 €	3 X 35 €
Poussins	2001 à 2003 (6 à 8 ans)	135 €	30 €	165 €	3 X 45 €
Pupilles	1999 et 2000 (9 et 10 ans)	135 €	50 €	185 €	3 X 45 €
Benjamins	1997 et 1998 (11 et 12 ans)	135 €	50 €	185 €	3 X 45 €
Minimes	1995 et 1996 (13 et 14 ans)	150 €	50 €	200 €	3 X 50 €
Cadets	1993 et 1994 (15 et 16 ans)	150 €	50 €	200 €	3 X 50 €
Juniors	1990 à 1992 (17 à 19 ans)	150 €	50 €	200 €	3 X 50 €
Seniors	1971 à 1989 (20 à 38 ans)	150 €	50 €	200 €	3 X 50 €
Vétérans	1970 et avant (39 ans et plus)	150 €	50 €	200 €	3 X 50 €

Le prix de la licence comprend : l'assurance du tireur, l'affiliation du tireur auprès de la Fédération Française d'Escrime, de la Ligue de Créteil, et du Comité Départemental d'Escrime 93.

ECHEANCIER

Il est possible de régler en trois fois les frais pédagogiques ainsi que la location du matériel.

Chèques à l'ordre de Villemomble-Sports-Escrime (VS Escrime)

- Septembre : 1^o trimestre des frais pédagogiques+ 1^o trimestre location de matériel + licence
- Janvier : 2^o trimestre des frais pédagogiques+ 2^o trimestre location de matériel
- Avril : 3^o trimestre des frais pédagogiques+ 3^o trimestre location de matériel

Tous les chèques doivent être remis le jour de l'inscription.



CATEGORIES ET HORAIRES

Catégories pour la saison 2009 – 2010

		Année naissance
Babys		2004
Poussins	1	2003
	2	2002
	3	2001
Pupilles	1	2000
	2	1999
Benjamins	1	1998
	2	1997
Minimes	1	1996
	2	1995
Cadets	1	1994
	2	1993
Juniors	1	1992
	2	1991
	3	1990
Seniors		1971 à 1989
Vétérans	1	09/1960 à 12/1970
	2	09/1950 à 08/1960
	3	> 09/1950

Horaires : (attention, ces horaires peuvent être modifiés en fonction des effectifs par séance)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Babys		17h30	14h00			14h00
Poussins		-	-			-
		18h30	15h00			15h00
Pupilles	18h30	18h30	15h00	18h30		
Benjamins 1	-	-	-	-		
	20h00	20h00	16h30	20h00		
Benjamins 2*	20h00	20h00		20h00		
	-	-		-		16h00
	21h30	21h30		21h30		-
Minimes	<i>Confirmé</i>	<i>Confirmé</i>		<i>Loisir</i>	18h00	18h00
					-	
Cadets	20h00	20h00		20h00	20h00	(1)
Juniors	-	-		-		(2)
Seniors	22h30	22h30		22h30	<i>Loisir</i>	
Vétérans	<i>Confirmé</i>	<i>Confirmé</i>		<i>Loisir</i>		

- Entraînement loisir = Escrime détente sans objectif de compétitions
- Entraînement confirmé = Escrime intensive pour préparation aux compétitions.
- * Après accord du maître d'armes
- (1) Cours de matériel donné par les armuriers sur demande (minimum 5 participants)
- (2) Cours d'arbitrage donné par les enseignants avant le passage de l'examen



MATERIEL : TARIF DES LOCATIONS

Pour tous les tireurs (à l'exception des babys et poussins), la location ou la possession de matériel est obligatoire. Nous vous conseillons de vous équiper au fur et à mesure.

	Babys Poussins	Pupilles Benjamins	Minimes et +	Prix catalogue*
Gant				20,00 €
Fils de corps		X1	X2	20,00 €
Cuirasse électrique				100,00 €
Matériel complet		70,00 €	70,00 €	395,00 €
Tenue complète		40,00 €	40,00 €	235,00 €
Veste		15,00 €	15,00 €	105,00 €
Pantalon		15,00 €	15,00 €	75,00 €
Sous cuirasse		15,00 €	15,00 €	55,00 €
Fleuret		15,00 €	15,00 €	70,00 €
Masque		15,00 €	15,00 €	90,00 €

Le matériel dont vous n'avez plus l'utilité et en bon état de fonctionnement, peut être racheté par le club en fin d'année, après vérification par nos armuriers. Ce matériel d'occasion sera acheté à 50% (prix catalogue) ou basé sur la facture du fournisseur.

A partir de la catégorie benjamin deuxième année, l'achat du fleuret et de la cuirasse électrique est obligatoire, pour ceux participant aux compétitions (Au moins 4 compétitions dans l'année)

* Les prix sont des prix indicatifs minimums, ils varient suivant les fournisseurs et en fonction de la qualité du matériel.

	en noir, l'achat du matériel est obligatoire. L'escrimeur doit posséder le matériel en début d'année.
	en gris, le matériel est prêté par le club.
	en blanc, le matériel est loué si l'escrimeur ne le possède pas.

Si vous cassez votre arme, un forfait réparation lame / Montage de **33 €** vous sera demandé et une nouvelle arme ne vous sera remise qu'après règlement de cette somme. Si vous abîmez le « collage », un forfait de **10 €** vous sera facturé pour le nouveau fil + collage + montage.

La mise à disposition du matériel (**en fonction des stocks disponibles**) aura lieu les **samedis 12 et 19 septembre 2009 de 14h à 18h**. Aucun équipement ne devra quitter la salle d'armes avant la mise à disposition par les armuriers. Les licenciés sont responsables de leur matériel dès réception et sont invités à noter les numéros des équipements loués dans leur sac de sport. Si vous souhaitez commander votre propre Tenue, Masque ou Arme merci de bien vouloir vous adresser aux responsables du matériel aux dates et heures indiquées ci-dessus.

CARTEL DISTRIBUTION, 2 magasins à votre service :

37 rue Mathurin Régnier, 75015 Paris
Tél : 01.40.56.07.09 / Fax : 01.40.56.00.11

16-18 rue de la Prévoyance, 94300 Vincennes
Tél / Fax : 01.41.74.98.26



Achat obligatoire

Saison sportive 2009 – 2010

Le licencié

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

ACHAT OBLIGATOIRE A PARTIR DE LA CATEGORIE PUPILLE

Catégorie :

Rayer les mentions inutiles

Achat du fil de Corps obligatoire : 20 €

J'achète un fil de Corps fleuret

Je possède déjà mon fil de corps

Achat du gant obligatoire : 20 €

J'achète un gant

Je possède déjà mon gant

Tour de main cm	16	17,5	19	20,5	22	23,5	24	26
N° à commander	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10

Date : / /

Signature du licencié ou du responsable légal :



Location

Saison sportive 2009 – 2010

Le licencié

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

LOCATION OBLIGATOIRE A PARTIR DE LA CATEGORIE PUPILLE

Catégorie :

Rayer les mentions inutiles

Location complète (veste, pantalon, sous cuirasse, masque, fleuret) : 70 € Caution : 350 €			
Je loue le matériel complet	Je possède déjà mon propre matériel	V : FE : M :	P : CP :

Location tenue (veste, pantalon, sous cuirasse) : 40 € Caution : 250 €			
Je loue la tenue complète	Je possède déjà ma tenue complète	V : CP :	P :

Location pantalon : 15 € Caution : 100 €			Location Fleuret : 15 € Caution : 50 €		
Je loue le pantalon	Je possède déjà mon pantalon	P :	Je loue le fleuret	Je possède déjà mon fleuret	FE :

Location veste : 15 € Caution : 100 €			Location masque : 15 € Caution : 50 €		
Je loue la veste	Je possède déjà ma veste	V :	Je loue le masque	Je possède déjà mon masque	M :

Les tenues doivent être lavées à 30° et ne doivent en aucun cas être repassées.

Tous les vêtements doivent être consciencieusement pliés pour éviter toute détérioration de ceux-ci.

Date : / / . Signature du licencié ou du responsable légal :



Droit à l'image

Saison sportive 2009 – 2010

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Autorise le club « Villemomble Sports Escrime » à me photographier et à utiliser mon image :

Responsable légal (pour les mineurs)

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Responsable légal du licencié ci dessus autorise le club « Villemomble Sports Escrime » à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur :

Dans le cadre unique d'une exploitation relative à l'exercice de l'escrime, en entraînement, en animations intérieures et extérieures, en compétitions intérieures et extérieures à destination des médias sportifs, de la presse locale et nationale mais aussi du site Internet du club de Villemomble Sports Escrime.

Une demande d'autorisation spécifique sera établie dans tous les autres cas de possibles publications dans les autres médias.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable à la ou aux personnes identifiées.

Fait à Villemomble, le

Le Club « Villemomble Sports Escrime »

L'adhérent ou son représentant



COMMENT PAYER MOINS CHERS LA LOCATION OU L'ACHAT DE MATERIEL ?

1. LES TARIFS DEGRESSIFS

Dans le cas où plusieurs membres d'une **même famille** voudraient s'inscrire, des bons de réduction de 15 € par membre supplémentaire. Cette disposition ne s'applique que sur les liens directs (filiation directe, mari et femme, ...)

Exemple :

- Pour 2 personnes inscrites au plus tard en septembre : 15 € en bons réduction
- Pour 3 personnes inscrites au plus tard en septembre : 30 € en bons réduction

2. LE PARRAINAGE

Si vous êtes licencié(e) au club d'escrime de Villemomble **et** que vous parrainez une personne non inscrite au club l'année précédente **qui ne soit pas membre direct de votre famille**, le parrainage d'un nouveau licencié vous apportera, pour chaque nouvel inscrit par vos soins, des bons de réduction de 15 € par membre supplémentaire.

Exemple :

- Pour 1 personne parrainée avant le 31 janvier : 15 € en bons de réduction.

Cette offre ne s'applique que si les personnes parrainées prennent une licence pour l'année en cours.

NB : Le nombre maximal de filleuls par personne est de 4

3. EN S'INSCRIVANT AVANT LE 27 JUIN 2009

Si vous vous réinscrivez avant le 27 juin 2009, vous bénéficiez d'un bon de réduction de 15 €.

Ces bons sont à valoir sur toutes commandes passées par l'intermédiaire du club ou sur la location de matériel.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Pour votre sécurité

- *A chaque entraînement, veuillez vous assurer, en descendant dans la salle d'armes, que le maître d'armes ou un enseignant est bien présent et qu'il assure le cours.*
- *Veuillez nous faire parvenir une décharge à votre nom si vous autorisez votre enfant à rentrer seul chez lui.*

Nous vous serions reconnaissants d'accompagner vos enfants jusqu'à la salle d'armes le plus souvent possible afin de vous tenir au courant des événements prévus (compétitions, ...)